

Mobilité vers l'École française de Rome

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, l'InSHS et l'École française de Rome (EFR) proposent aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide pour la réalisation d'actions de recherche en 2022. Cette aide concerne toutes les disciplines en lien avec les missions de l'EFR et tous les types de missions de recherche (collaboration internationale, travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration).

Ces missions de recherche à l'étranger seront obligatoirement réalisées en 2022. La durée du séjour doit être d'au moins 3 mois et ne peut excéder 9 mois. Les déplacements hors de Rome et du terrain italien doivent être aussi limités que possible et sont soumis à autorisation de la direction de l'EFR.

L'aide se présente sous la forme d'un forfait mensuel équivalent à 2 000€ ainsi réparti :

- 1 000€ notifiés par le CNRS au laboratoire de recherche d'appartenance en France ;
- 1 000€ versés par l'EFR au CNRS (Délégation régionale dont dépend le laboratoire), lequel notifie cette contribution au laboratoire de recherche d'appartenance en France.

Durant son séjour, le/la « chercheur(e) résident(e) » participe à la vie scientifique de l'institution. Il est donc souhaitable qu'il/elle inscrive son projet personnel de recherche explicitement dans l'un des six axes de recherche développés par l'EFR. De même le projet doit venir dans la mesure du possible en appui à l'un des programmes de l'EFR (<https://www.efrome.it/presse/communiques/nouveaux-programmes-scientifiques-2022-2026>). Dans ce cas, il est recommandé de prendre contact avec les porteurs du programme éventuellement concernés afin de pouvoir justifier de leur accord dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une justification scientifique du projet (deux pages maximum)
- Un descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)
- L'utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)
- Un *curriculum vitae*
- Le formulaire ci-joint complété avec l'accord du directeur d'unité.

Il doit parvenir **au plus tard le 3 novembre 2021** par e-mail à : inshs.smi@cnrs.fr.

Les candidatures seront expertisées conjointement par l'InSHS et par l'EFR sur la base de leur qualité et de leur intérêt scientifique.

Éligibilité : seules les candidatures émanant de personnels statutaires (chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche) des unités de recherche relevant d'une section de l'InSHS et dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, sont éligibles à cet appel.

Covid 19 : Compte tenu des restrictions encore en vigueur sur les déplacements internationaux, la réalisation des actions de recherche à l'étranger en 2022 restera soumise aux contraintes sanitaires et aux restrictions imposées par chaque pays.

Il est important de noter que les crédits octroyés dans le cadre du SMI sont des crédits sur subvention d'Etat qui doivent par conséquent être impérativement dépensés pendant l'année civile d'obtention de ces crédits. Aucun report sur l'année suivante (2023) ne pourra être accordé. Nous vous remercions de tenir compte de ces éléments dans le dépôt de votre candidature.



Soutien à la mobilité internationale (2022)

Info contact : Pour tout renseignement sur l'EFR (programmes et aspects pratiques de la mobilité), merci de contacter directrice@efrome.it. Pour toute demande de renseignement sur le dispositif, merci d'envoyer un message à : inshs.smi@cirs.fr.

Déclaration de candidature

Comment déposer votre dossier ?

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué de 2 parties :

- 1- Formulaire à compléter
- 2- Partie à rédiger

Modalités de candidature

Compléter le formulaire joint en veillant à respecter les parties demandées, puis ajouter les éléments suivants :

- Justification scientifique du projet (deux pages maximum)
- Descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)
- Utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)
- Curriculum vitae (3 pages maximum)

Enregistrer la candidature en un seul fichier, au format **pdf**, et le renommer comme suit :

SMI_Nom _SectionCNRS.pdf

Envoyer le document complété à : inshs.smi@cnrs.fr

A déposer au plus tard le 3 novembre 2021



Soutien à la mobilité internationale (2022)

Titre du projet ▶

Porteur du projet

M. Mme Prénom ▶

Nom ▶

Nombre de mois demandés ▶

Pays de destination ▶

Ecole Française d'Athènes Ecole Française de Rome Casa de Velázquez IFAO

Section du comité national du CNRS ▶

Laboratoire (nom complet et sigle, le cas échéant) :

▶

Code unité (UMR, USR)▶

Courriel du porteur du projet ▶

Tél ▶

Avis du directeur/trice d'unité

M. Mme Prénom ▶

Nom ▶

Courriel du directeur/trice d'unité ▶

Avis favorable Avis défavorable

Signature :



Soutien à la mobilité internationale (2022)

Justification scientifique du projet (deux pages maximum)



Descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)



Utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)



Curriculum vitae (3 pages maximum)



Les informations recueillies vous concernant vont faire l'objet d'un traitement par l'Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS) du CNRS (3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16).

La Déléguée à la protection des données du CNRS peut être contactée pour toute question sur la protection des données personnelles. Ses coordonnées sont : CNRS - Service protection des données, 2 rue Jean Zay, 54519 Vandoeuvre-lès-Nancy ; mail : dpd.demandes@cnrs.fr.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées avec comme finalité : la gestion de l'appel à projets « Soutien à la mobilité internationale ».

La base légale du traitement est (article 6-f du RGPD) nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable de traitement.

Le destinataire des données est l'InSHS du CNRS.

Vos données seront conservées pendant deux ans.

Vous disposez des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données : le droit d'opposition,

d'accès, de rectification, d'effacement, le droit à une utilisation restreinte lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles, Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'InSHS du CNRS (Pôle International, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16 – inshs.international@cnrs.fr). Vous pouvez contacter également la Déléguée à la protection des données du CNRS à l'adresse suivante :

CNRS - Service protection des données, 2 rue Jean Zay, 54519 Vandoeuvre-lès-Nancy - dpd.demandes@cnrs.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.